


**Commission économique pour l'Europe**

## Comité de la coopération et de l'intégration économiques

**Cinquième session**

 Genève, 1<sup>er</sup>-3 décembre 2010

**Rapport du Comité de la coopération et de l'intégration économiques sur sa cinquième session**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1–5	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	6	3
III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour).....	7–8	3
IV. Débat de fond: Étude de performance en matière d'innovation du Bélarus (point 3 de l'ordre du jour).....	9–14	4
V. État d'avancement de l'exécution du programme de travail (point 45 de l'ordre du jour).....	15–26	4
A. Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir (point 4 a) de l'ordre du jour).....	17–18	5
B. Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation (point 4 b) de l'ordre du jour).....	19–21	5
C. Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des petites et moyennes entreprises (point 4 c) de l'ordre du jour).....	22	6
D. Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation (point 4 d) de l'ordre du jour).....	23	6
E. Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces (point 4 e) de l'ordre du jour).....	24–25	6
F. Activités de renforcement des capacités (point 4 f) de l'ordre du jour).....	26	6

---

VI.	Programme de travail pour 2011 et au-delà (point 5 de l'ordre du jour).....	27-33	7
A.	Établissement du cadre logique par groupes d'activité (Plan d'évaluation biennale) pour 2010-2011 (point 5 a) de l'ordre du jour).....	32	7
B.	Renouvellement des mandats des équipes de spécialistes (point 5 b) de l'ordre du jour) .....	33	8
VII.	Présentation par le Président du résumé du débat de fond (point 6 de l'ordre du jour).....	34-49	8
VIII.	Adoption des conclusions et décisions (point 7 de l'ordre du jour).....	50-63	10
IX.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	64	12
Annexe			
	Programme de travail pour 2011.....	1-7	13

## I. Participation

1. Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques a tenu sa cinquième session du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2010. Les représentants des pays ci-après ont participé à la session: Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
2. La Communauté européenne était également représentée.
3. Ont assisté à la session des représentants des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
4. Les organismes intergouvernementaux ci-après ont aussi participé à la session: Banque eurasiatique de développement, Communauté économique eurasienne et Organisation mondiale du commerce (OMC).
5. Ont également participé à la session les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires, les experts et les entreprises privées ci-après: Académie nationale des sciences (Bélarus), Centre d'études économiques de l'Université d'économie et de gestion (République tchèque), Centre Fraunhofer pour l'Europe centrale et européenne (Allemagne), Département d'économie de l'Université d'État du Bélarus (Bélarus), ECORYS International (Pays-Bas), ERAWATH Network (Autriche), Erenet Network (Hongrie), Ideas Centre Genève (Suisse), Institut d'économie mondiale et de relations internationales (Fédération de Russie), Institut d'études industrielles et de marché de l'École supérieure d'économie de l'Université d'État (Fédération de Russie), Marketing Research Foundation (Fédération de Russie), Pakhareenko and Partners (Ukraine), Pöyry Infra GmbH (Allemagne), School of Business & Law University College de Dublin (Irlande), Société de gestion de la pépinière d'entreprises innovantes de Tambov «Centre régional de gestion et de culture» (Fédération de Russie), UK Science Park Association (Royaume-Uni), Université d'État du Bélarus (Bélarus), Université de Stanford (États-Unis), Université nationale de Kiev (Ukraine), University College London (Royaume-Uni) et Wissema Consulting Ltd. (Pays-Bas)

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document:* Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session (ECE/CECI/2010/1).

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel que proposé par le secrétariat.

## III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

7. Le Comité a remercié le Vice-Président sortant Andrei Savinykh (République du Bélarus) pour ses conseils et pour sa contribution à l'exécution du programme du Comité.
8. MM. Andrei Popov (République du Bélarus), Craig Reilly (États-Unis) et Salvatore Zecchini (Italie) ont été élus Vice-Présidents du Comité.

#### **IV. Débat de fond: Étude de performance en matière d'innovation du Bélarus (point 3 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document de séance «Principales conclusions et recommandations de l'Étude de performance en matière d'innovation du Bélarus» (ECE/CECI/2010/CRP.1).

9. Le Président a lancé le débat de fond de la cinquième session du Comité consacré à l'Étude de performance en matière d'innovation du Bélarus. Cette Étude, entreprise en 2010 et conçue comme un service consultatif fondé sur la participation, analyse les activités que le Gouvernement pourrait entreprendre pour stimuler l'innovation dans le pays, renforcer ses capacités d'innovation et améliorer l'efficacité du système national d'innovation. Elle suit un plan arrêté en concertation avec le Gouvernement de la République du Bélarus et a été élaborée en collaboration avec des experts internationaux et nationaux et avec le secrétariat de la CEE. Le texte définitif de l'Étude doit paraître en tant que publication officielle de la CEE.

10. Le secrétariat a présenté le projet pilote, mené à bien par un groupe d'experts internationaux en étroite coopération avec les autorités nationales et les experts locaux, en soulignant la qualité de la collaboration avec le Comité d'État pour la science et la technologie de la République du Bélarus, principal partenaire local. Le secrétariat a également remercié la Banque eurasiatique de développement pour son appui financier extrabudgétaire au projet et salué la contribution du Bureau du PNUD au Bélarus.

11. Le Président du Comité d'État pour la science et la technologie de la République du Bélarus a salué les participants à la session, remercié les auteurs de l'Étude de performance en matière d'innovation et exprimé le souhait que les conclusions et recommandations formulées dans cette Étude contribuent à améliorer de manière significative le cadre réglementaire et institutionnel de la République du Bélarus en matière d'innovation.

12. Le représentant de la Banque eurasiatique de développement s'est déclaré satisfait des résultats du projet pilote «Étude de performance en matière d'innovation du Bélarus» et a indiqué que la Banque envisageait de financer des projets analogues dans d'autres pays qui présentaient un intérêt commun.

13. Au cours du débat, un certain nombre de participants se sont dits très satisfaits des résultats de ce projet pilote, de sa portée et de son utilité pour l'élaboration des politiques, et ont félicité le secrétariat de l'avoir entrepris.

14. Le résumé du débat de fond de la session établi par le Président est présenté dans la section consacrée au point 6 de l'ordre du jour, tandis que les décisions prises au titre de ce point sont énoncées dans la section relative au point 7 de l'ordre du jour.

#### **V. État d'avancement de l'exécution du programme de travail (point 4 de l'ordre du jour)**

15. Le Président a présenté les travaux menés depuis la quatrième session et souligné qu'une attention accrue avait été accordée aux activités de renforcement des capacités et aux services consultatifs, qui permettaient de tirer parti des synergies entre les différents domaines thématiques. Il a également insisté sur l'importance du projet pilote et indiqué que les études de ce type pourraient devenir un élément essentiel des prochains programmes de travail du Comité.

16. Les décisions prises au titre du point 4 de l'ordre du jour sont présentées dans la section consacrée au point 7 de l'ordre du jour.

**A. Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir (point 4 a) de l'ordre du jour)**

*Documents:* Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa troisième réunion (ECE/CECI/ICP/2010/2);

Options pour la promotion de l'innovation dans le secteur des services (ECE/CECI/2010/5);

Rapport sur la Conférence internationale sur les politiques visant à remédier aux difficultés de financement et de développement des entreprises innovantes à forte croissance (ECE/CECI/CONF.7/2).

17. Plusieurs délégations ont salué l'excellente qualité du travail accompli par l'Équipe de spécialistes dans ce domaine thématique au cours de l'année écoulée.

18. Le Comité a pris note des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès réalisés dans l'exécution du programme.

**B. Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation (point 4 b) de l'ordre du jour)**

*Documents:* Rapport de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle sur les travaux de sa quatrième session (ECE/CECI/IP/2010/2);

Compilation des bonnes pratiques et recommandations relatives à la gestion de la propriété intellectuelle en matière d'innovation (ECE/CECI/2010/7);

Rapport sur la Conférence internationale sur la commercialisation et la mise en œuvre de la propriété intellectuelle (ECE/CECI/CONF.8/2) (à paraître);

Rapport sur la Conférence internationale sur le thème «De la recherche appliquée à la création d'entreprises: encourager la création d'entreprises fondées sur l'innovation et sur des travaux de recherche universitaires» (ECE/CECI/CONF.9/2) (à paraître).

19. Plusieurs délégations ont fait observer que les différences entre les réglementations nationales relatives à la propriété intellectuelle créaient des difficultés pour les petites et moyennes entreprises, en particulier sur le plan du commerce international. À l'avenir, l'Équipe de spécialistes pourrait, en coopération avec d'autres organismes internationaux et en s'appuyant sur l'expérience de ces derniers, examiner plus avant ces difficultés et présenter des propositions tendant à harmoniser les réglementations en question.

20. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a tenu le Comité informé des activités qu'elle menait dans la région de la CEE, s'est félicitée de la coopération avec l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle et a assuré le Comité de sa détermination à poursuivre cette coopération.

21. Le Comité a pris acte des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès réalisés dans l'exécution du programme.

**C. Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des petites et moyennes entreprises (point 4 c) de l'ordre du jour)**

*Documents:* Rapport sur la Conférence internationale sur les politiques visant à remédier aux difficultés de financement et de développement des entreprises innovantes à forte croissance (ECE/CECI/CONF.7/2);

Rapport sur la Conférence internationale sur le thème «De la recherche appliquée à la création d'entreprises: encourager la création d'entreprises fondées sur l'innovation et sur des travaux de recherche universitaires» (ECE/CECI/CONF.9/2) (à paraître).

22. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du programme.

**D. Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation (point 4 d) de l'ordre du jour)**

*Documents:* Compilation des bonnes pratiques et politiques visant à remédier aux difficultés de financement et de développement des entreprises innovantes à forte croissance (ECE/CECI/2010/6);

Rapport sur la Conférence internationale sur le thème «De la recherche appliquée à la création d'entreprises: encourager la création d'entreprises fondées sur l'innovation et sur des travaux de recherche universitaires» (ECE/CECI/CONF.9/2) (à paraître).

23. Le Comité a pris note des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du programme.

**E. Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces (point 4 e) de l'ordre du jour)**

*Document:* Rapport de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé sur les travaux de sa deuxième session (ECE/CECI/PPP/2009/2).

24. Plusieurs délégations se sont félicitées des travaux menés dans ce domaine thématique et ont fait observer que le dossier de formation sur les partenariats public-privé de la CEE que l'Équipe de spécialistes mettait au point avait déjà été d'une aide précieuse dans l'élaboration des projets de partenariats public-privé (PPP). Elles ont appuyé la création d'un centre international pour les PPP, dont elles estimaient qu'il pourrait être un outil efficace pour échanger les bonnes pratiques et les données d'expérience.

25. Le Comité a pris acte des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès réalisés dans l'exécution du programme.

**F. Activités de renforcement des capacités (point 4 f) de l'ordre du jour)**

*Document:* Rapport sur les activités de renforcement des capacités (ECE/CECI/2010/3).

26. Le Comité a pris note du rapport intérimaire sur les activités de renforcement des capacités.

## **VI. Programme de travail pour 2011 et au-delà (point 5 de l'ordre du jour)**

*Document:* Programme de travail pour 2011 et au-delà (ECE/CECI/2010/4).

*Document de séance:* Plan d'évaluation biennale du sous-programme pour 2010-2011 (ECE/CECI/2010/CRP.2/Rev.1).

27. Le secrétariat a présenté le Programme de travail pour 2011 et au-delà. Le Comité a constaté qu'il était nécessaire de faire coïncider son cycle de programmation avec le cycle budgétaire biennal des Nations Unies à compter de 2012-2013 et, à cette fin, d'adopter son prochain programme de travail pour une année seulement (2011).

28. Plusieurs délégations ont appuyé les futures orientations des travaux du Comité. Plus particulièrement, elles ont accueilli avec satisfaction la tenue d'études de performance en matière d'innovation dans les pays intéressés. Prenant acte de la qualité et de la pertinence de l'Étude de performance en matière d'innovation du Bélarus, la délégation kazakhe a invité le secrétariat à examiner la possibilité de mener une étude de ce type au Kazakhstan en 2011, en soulignant qu'un tel projet bénéficierait de l'appui des autorités nationales. La délégation ukrainienne a également demandé officiellement au secrétariat d'envisager d'entreprendre une telle étude en Ukraine. Le secrétariat a fait observer qu'il ne pourrait mettre en œuvre de tels projets que sous réserve de disposer des ressources extrabudgétaires nécessaires et que ses moyens ne lui permettraient d'entreprendre qu'un seul projet de ce type par an. Le Comité a déclaré que la réalisation d'études de performance en matière d'innovation au niveau national pourrait devenir une des principales activités menées dans le cadre du sous-programme. La nécessité d'accorder une plus grande attention aux facteurs externes ayant une incidence sur le développement économique et au rôle de l'intégration internationale a également été évoquée.

29. La délégation azerbaïdjanaise a fait part de son soutien aux activités entreprises dans le domaine thématique de l'entrepreneuriat et du développement des PME et a invité la CEE à organiser une conférence internationale sur le développement fondé sur le savoir et la création d'entreprises innovantes en Azerbaïdjan en 2011. La délégation ukrainienne a engagé le secrétariat à organiser en Ukraine en 2011 une mission d'enquête sur l'environnement PPP et une manifestation sur le renforcement des capacités dans ce domaine.

30. Une délégation a suggéré que les équipes de spécialistes établissent un système de rotation régulière des membres de leurs bureaux pour améliorer l'efficacité de leurs travaux et faire en sorte qu'un plus grand nombre de pays participent à la prise de décisions. Le secrétariat a proposé que les équipes de spécialistes débattent de la question à l'occasion de leurs sessions.

31. Les décisions relatives au point 5 de l'ordre du jour sont présentées dans la rubrique consacrée au point 7 de l'ordre du jour.

### **A. Établissement du cadre logique par groupes d'activité (Plan d'évaluation biennale) pour 2010-2011 (point 5 a) de l'ordre du jour)**

32. Le Conseiller principal du Secrétaire exécutif a présenté les grandes lignes du cadre logique par groupes d'activité, qui fait partie des efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour améliorer la transparence et la responsabilité grâce à l'évaluation des résultats. Le secrétariat a présenté le projet de proposition pour l'évaluation du sous-programme pour 2010-2011 qui devait avoir lieu au cours du premier semestre de

2011 (document de séance ECE/CECI/2010/CRP.2/Rev.1). Le Comité espérait ainsi faciliter l'évaluation de la mise en œuvre de ses recommandations par les États membres et l'analyse des observations formulées en retour par les pays.

## **B. Renouvellement des mandats des équipes de spécialistes (point 5 b) de l'ordre du jour)**

33. Plusieurs délégations ont appuyé le renouvellement à titre exceptionnel des mandats des équipes de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, de la propriété intellectuelle et des partenariats public-privé pour une période de trois ans (2011-2013) dans la perspective de l'harmonisation envisagée des cycles de programmation biennaux du Comité avec le cycle budgétaire biennal des Nations Unies.

## **VII. Présentation par le Président du résumé du débat de fond (point 6 de l'ordre du jour)**

34. Les discussions sur l'Étude de performance en matière d'innovation du Bélarus (débat de fond) ont permis de dégager un certain nombre de questions d'orientation essentielles et de conclusions. Le Président a présenté le résumé ci-après du débat de fond (point 3 de l'ordre du jour).

35. Les autorités bélarussiennes reconnaissent que l'innovation est essentielle pour soutenir la croissance et entretenir le dynamisme de l'économie. Elles accordent donc une grande attention aux questions relatives à l'innovation et s'efforcent résolument de développer le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour la promouvoir. Les participants à l'Étude ont pris acte du caractère prioritaire accordé à l'innovation.

36. Le Bélarus s'efforce de faire en sorte que les indicateurs relatifs à l'innovation soient plus facilement comparables à l'échelle internationale pour faciliter le contrôle et l'évaluation des politiques nationales. L'Étude pourrait jouer un rôle important à cet égard.

37. Il importe d'évaluer correctement l'impact et l'utilité des politiques actuelles pour améliorer les politiques en conséquence. Le Bélarus s'appuie sur des mécanismes d'évaluation pour améliorer la formulation de ses politiques. Toutefois, comme dans tous les pays, l'évaluation est une activité complexe et multidimensionnelle qui demande une attention constante.

38. L'innovation est un vaste concept et devrait englober non seulement les questions de recherche et développement, mais aussi d'autres formes d'innovation, telles que les innovations dans le domaine des services et les innovations organisationnelles. Ce constat devait se traduire par l'adoption de stratégies et de mesures concrètes. De l'avis général, il fallait accorder une plus grande attention aux questions horizontales et renforcer ainsi les liens entre les interventions des pouvoirs publics dans les différents domaines.

39. Le Programme d'État pour un développement innovant est un système d'intervention assez complexe mais bien structuré et organisé. Les crédits budgétaires ne représentent qu'une partie des ressources mobilisées par ce programme. D'autres sources de financement sont en effet utilisées pour réaliser les objectifs qui y sont énoncés. De solides mécanismes de contrôle garantissent l'utilisation rationnelle des ressources budgétaires. Il reste néanmoins difficile d'utiliser des instruments souples financés par des ressources budgétaires.



40. D'une manière générale, les participants ont convenu de l'importance de la mise en valeur du capital humain et de la disponibilité de compétences spécifiques en matière d'innovation. Le Bélarus possède une main-d'œuvre qualifiée, mais compte tenu des besoins changeants et de plus en plus nombreux liés à toute économie innovante, il convient d'accorder une attention soutenue à ces questions. Les établissements d'enseignement participent déjà à certaines initiatives en faveur de l'innovation, mais ces expériences positives doivent être étendues et renforcées.

41. Le dynamisme des entreprises est un élément essentiel de toute économie innovante. Les petites et moyennes entreprises (PME), en particulier, sont une source de dynamisme économique. Bien que la promotion des PME fasse partie des objectifs stratégiques, le secteur demeure sous-développé au Bélarus et exige en permanence une attention particulière. L'appui à l'entrepreneuriat peut également passer par des mesures visant à améliorer la perception sociale des entreprises et à sensibiliser l'opinion à l'atout qu'elles représentent.

42. Comme dans d'autres pays en transition, l'importance relative du secteur commercial dans la recherche et le développement est limitée. Le potentiel d'innovation des entreprises pourrait être amélioré en renforçant le rôle du secteur commercial dans la production de savoir. L'Étude présente à cette fin des solutions de restructuration intéressantes qui pourraient être examinées plus avant.

43. Le renforcement des liens entre industrie et sciences devrait figurer parmi les principaux objectifs stratégiques. Toutefois, les initiatives administratives et la réglementation n'ont qu'une incidence limitée en la matière. Il faudrait donc prendre des mesures d'incitation en faveur des parties prenantes et accorder à celles-ci la possibilité de développer ces liens de manière autonome. Une telle stratégie pourrait nécessiter une réforme de la réglementation des droits de propriété intellectuelle.

44. Il faudrait exploiter au mieux les possibilités offertes par les relations internationales et l'intégration accrue pour favoriser l'innovation. Il faudrait également concevoir des stratégies pour améliorer et promouvoir l'impact de l'investissement étranger sur l'innovation. La Communauté économique eurasiennne et d'autres structures d'intégration régionale favorisent la coopération et peuvent promouvoir l'innovation. D'une manière générale, il faudrait envisager des réformes institutionnelles tendant à faciliter la coopération internationale. Il a néanmoins été reconnu que dans certains domaines le changement ne pouvait être que progressif.

45. L'Étude a dressé un tableau précis des défis auxquels se heurtent les entreprises innovantes lorsqu'elles s'efforcent de lever des capitaux. De l'avis général, il fallait diversifier les sources de financement et développer une infrastructure de marché. Les bases juridiques du capital-risque sont actuellement mises en place et les recommandations formulées dans l'Étude donnent des orientations utiles dans ce domaine. Certes, il existe une certaine réticence à accepter la prise de risque dans l'utilisation des ressources budgétaires, mais le recours systématique à des conseils d'experts pourrait permettre de réduire les pertes financières tout en autorisant une plus grande prise de risque.

46. L'Étude contient un nombre important de recommandations de différentes portées. Toute considération relative à la mise en œuvre de celles-ci devrait faire la distinction entre les recommandations ayant un impact sur le cadre général de l'innovation et celles qui ont trait à la conception ou à la mise en place d'instruments spécifiques. L'efficacité des instruments stratégiques dépend de l'environnement général dans lequel ils sont utilisés et de l'existence d'autres conditions propices. Il convient de garder cette interdépendance à l'esprit lors de l'élaboration de stratégies.

47. L'innovation a également une dimension culturelle importante dont les initiatives stratégiques devraient tenir compte. Les changements de comportement, de culture et d'institutions demandent du temps et des efforts soutenus et concertés. Des réformes progressives, éventuellement inspirées des enseignements tirés des projets pilotes, ont plus de chances d'être couronnées de succès.

48. Le Comité a remercié les intervenants de leur précieuse contribution aux débats sur ces questions. Il a également remercié les animateurs et salué les efforts du secrétariat pour l'organisation de cette réunion-débat sur des sujets intéressants et des plus pertinents.

49. La décision concernant le point 6 de l'ordre du jour est présentée dans la rubrique consacrée au point 7 de l'ordre du jour.

## **VIII. Adoption des conclusions et décisions (point 7 de l'ordre du jour)**

50. Le Comité a adopté les conclusions et décisions ci-après.

51. Le Comité a noté avec satisfaction les résultats de l'«Étude de performance du Bélarus en matière d'innovation» et la grande qualité des rapports présentés pour le débat de fond de la session. Il a remercié l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et le secrétariat pour les contributions qu'ils ont apportées à cette Étude et s'est félicité de l'excellente coopération qui s'était établie avec le Gouvernement bélarussien pour la réalisation de ce projet.

52. Le Comité a pris note des principales conclusions et des principaux projets de recommandation contenus dans l'Étude de performance en matière d'innovation du Bélarus, tels que présentés au Comité et examinés lors du débat de fond, et a exprimé l'espoir qu'ils facilitent le développement de la stratégie du Bélarus en matière d'innovation. Il a invité le secrétariat à tenir compte des vues et propositions présentées pendant le débat lorsqu'il préparerait l'Étude en vue de sa publication. Il a proposé au secrétariat d'envisager, après avoir consulté les autorités bélarussiennes, de prendre des mesures communes de suivi pour faciliter la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'Étude.

53. Ayant examiné l'état d'avancement de l'exécution du programme, le Comité a noté que les principaux objectifs et produits envisagés dans le programme de travail pour 2009-2010 avaient été dûment réalisés. Il a invité ses équipes de spécialistes et ses réseaux d'experts à tenir compte, dans leurs prochains travaux, des questions traitées et des propositions formulées lors des discussions sur l'exécution du programme.

54. Le Comité a pris acte de la grande qualité des documents directifs élaborés pour sa cinquième session, en particulier les «Options pour la promotion de l'innovation dans le secteur des services», la «Compilation des bonnes pratiques et recommandations relatives à la gestion de la propriété intellectuelle en matière d'innovation» et la «Synthèse des bonnes pratiques et politiques visant à remédier aux difficultés de financement et de développement des entreprises innovantes à forte croissance». Il a remercié les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts pour leur contribution à la préparation de ces documents et a invité le secrétariat à diffuser les documents en question auprès des parties prenantes et à s'en inspirer dans le cadre de ses services consultatifs et de ses activités de renforcement des capacités.

55. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'initiative présentée par l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé en vue de la création d'un centre international d'excellence pour les PPP sous les auspices de la CEE et les mesures préparatoires prises à cet effet. Il a invité les États membres et les parties prenantes intéressées à envisager d'appuyer cette initiative au moyen de contributions financières extrabudgétaires et en nature.

56. Le Comité s'est félicité des résultats positifs des activités de renforcement des capacités entreprises pendant la période considérée (ECE/CECI/2010/3) et a invité les États membres à profiter pleinement des possibilités qu'offre son expérience internationale dans divers domaines thématiques.

57. Le Comité a remercié les donateurs, en particulier le Gouvernement de la Fédération de Russie, l'Office des brevets des États-Unis, la Banque eurasiatique de développement et les laboratoires Dolby et Pfizer, qui ont consacré des fonds et des ressources en nature aux activités de renforcement des capacités menées par le Comité et permis à celui-ci d'en élargir la portée. Il a également remercié toutes les parties prenantes pour leurs appréciables contributions en nature à l'exécution du programme.

58. Le Comité a réaffirmé que, face à la demande croissante pour ses activités de renforcement des capacités et autres services de coopération technique, il fallait prévoir des ressources ordinaires et des fonds extrabudgétaires suffisants. Il a invité les États membres et autres parties prenantes et donateurs potentiels à étudier les possibilités de renforcer leur appui à ce type d'activités.

59. Le Comité a prié le secrétariat de continuer à explorer les possibilités de synergie entre les différents domaines thématiques et de mener des activités de renforcement des capacités en s'appuyant sur ces synergies et sur la collaboration des groupes d'experts en vue d'obtenir des résultats plus homogènes entre les divers domaines thématiques.

60. Le Comité s'est félicité de l'utile expérience acquise en coopération avec d'autres organismes internationaux dans des domaines d'intérêt commun et a invité le secrétariat à poursuivre sur cette voie afin de tirer parti des complémentarités et des synergies.

61. Le Comité a adopté son programme de travail pour 2011, en tenant compte des observations et des suggestions faites au cours de la session, en particulier s'agissant de la recommandation tendant à renforcer l'intégration internationale dans le cadre des activités futures (ECE/CECI/2010/4 et annexe). Il a accueilli avec satisfaction la proposition visant à mener des études de performance en matière d'innovation au niveau national dans les pays qui le souhaitent, en particulier la République du Kazakhstan (2011) et l'Ukraine (2012), sous réserve de la disponibilité des ressources extrabudgétaires nécessaires. Il a fait observer que cette initiative pourrait devenir un des principaux axes des travaux menés dans le cadre du sous-programme.

62. Le Comité a pris acte du Plan d'évaluation biennale du sous-programme pour 2010-2011 et s'est félicité des nouvelles possibilités offertes au Comité et à ses équipes de spécialistes d'examiner de manière continue la contribution de chaque activité et des secteurs correspondants à la réalisation des objectifs du sous-programme. Les résultats de l'évaluation devraient faciliter l'ajustement des priorités du sous-programme et la répartition des ressources.

63. Le Comité a recommandé que soient renouvelés à titre exceptionnel les mandats des équipes de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, de la propriété intellectuelle et des partenariats public-privé pour une période de trois ans (2011-2013) en vue de faire coïncider les cycles de programmation biennaux du Comité avec le cycle budgétaire biennal des Nations Unies à compter de 2012-2013. Le Comité a invité les équipes de spécialistes à continuer de contribuer activement à l'exécution du programme, notamment aux activités de renforcement des capacités et aux services consultatifs.

## **IX. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)**

### **Dates de la prochaine session**

64. Le Comité a décidé de tenir sa sixième session à Genève du 30 novembre au 2 décembre 2011 (du mercredi au vendredi).

## Annexe

### Programme de travail pour 2011

#### A. Travaux directifs et normatifs

1. Sessions ordinaires des équipes de spécialistes du Comité et autres réunions intergouvernementales:
  - a) Troisième session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, les 18 et 19 avril 2011;
  - b) Quatrième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, les 12 et 13 mai 2011;
  - c) Cinquième session de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle, du 6 au 8 juillet 2011;
  - d) Quatrième session du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir, Bakou, second semestre de 2011.
2. Activités intégrées à caractère directif visant plusieurs domaines thématiques:
  - a) Conférence internationale intitulée «Promotion de l'éco-innovation: politiques et perspectives», Tel-Aviv (Israël), du 7 au 9 mars 2011, à organiser conjointement avec le Gouvernement israélien;
  - b) Conférence internationale sur le développement fondé sur le savoir et l'entrepreneuriat novateur, Bakou, second semestre de 2011, à organiser conjointement avec le Gouvernement azerbaïdjanais.
3. Travaux normatifs fondés sur des débats multipartites et l'échange de bonnes pratiques et politiques:
  - a) Recommandations générales concernant le renforcement de la bonne gouvernance en matière de partenariats public-privé (deuxième phase);
  - b) Principes directeurs visant les marchés publics dans le cadre de partenariats public-privé en vue de l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur les modalités d'organisation d'appels d'offres ouverts et transparents pour les partenariats public-privé;
  - c) Options visant à favoriser le financement et le développement de technologies vertes;
  - d) Compilation des bonnes pratiques concernant les relations entre les établissements d'enseignement et instituts de recherche, les diverses branches d'activité et les pouvoirs publics (sous réserve de nouvelles consultations);
  - e) Bonnes pratiques et recommandations générales concernant la sensibilisation au rôle des droits de propriété intellectuelle dans l'innovation ainsi qu'aux dangers et au coût économique que représentent les violations de ces droits.
4. Publications à caractère directif:
  - a) Examen comparatif de la législation relative aux partenariats public-privé dans les pays d'Asie centrale (à préparer en coopération avec les réseaux sous-régionaux d'experts en partenariats public-privé d'Asie centrale);

- b) Publication ayant trait aux questions liées à l'exploitation commerciale et à la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en transition;
- c) Étude de performance en matière d'innovation au Kazakhstan (sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

## **B. Activités de renforcement des capacités et services consultatifs**

5. Activités de renforcement des capacités sur le terrain associant apprentissage, partage de connaissances et échange de bonnes politiques et pratiques:

- a) Réunion destinée à des spécialistes des PPP d'Asie centrale en vue de faire mieux connaître les PPP, Bichkek, les 26 et 27 janvier 2011;
- b) Atelier sous-régional de renforcement des capacités en matière de PPP dans l'Europe du Sud-Est, Zagreb, les 7 et 8 février 2011;
- c) Atelier sur l'outil d'autoévaluation de l'aptitude des pays à tisser des PPP élaboré par la CEE, Tachkent, février 2011;
- d) Séminaire de haut niveau sur la promotion d'un entrepreneuriat novateur, Haïfa (Israël), du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2011, à organiser conjointement avec le Gouvernement israélien;
- e) Conférence de renforcement des capacités pour l'exploitation commerciale et la protection des droits de propriété intellectuelle, Belgrade, les 12 et 13 avril 2011;
- f) Conférence sous-régionale de renforcement des capacités pour l'évaluation de la propriété intellectuelle, Bichkek, mai 2011;
- g) Conférence sous-régionale de renforcement des capacités pour le respect des droits de propriété intellectuelle, Bichkek, mai 2011;
- h) Atelier sur le terrain présentant l'Étude de performance en matière d'innovation réalisée au Bélarus et ses principales conclusions, comportant également un élément «partage de connaissances», Minsk, premier semestre de 2011;
- i) Réunion de renforcement des capacités pour la promotion de l'efficacité des PPP, Kiev, second semestre de 2011;
- j) Conférence sous-régionale de renforcement des capacités pour l'exploitation commerciale et la protection des droits de propriété intellectuelle, à organiser dans un pays de la CEI, second semestre de 2011;
- k) Réunion sur le partage des connaissances du réseau d'experts en partenariats public-privé d'Asie centrale, Bakou, second semestre de 2011.

6. Autres services consultatifs sur le terrain:

- a) Étude de performance en matière d'innovation au Kazakhstan (sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles);
- b) Mission consultative du Groupe consultatif des entreprises s'occupant des partenariats public-privé en Ukraine.

7. Élaboration d'outils et de modules de formation et d'autres outils d'enrichissement du savoir:

- a) Finalisation du dossier de formation sur les partenariats public-privé de la CEE;

- b) Élaboration d'un ensemble de modules de formation informatisés sur le financement des entreprises innovantes;
- c) Élaboration de modules de formation sur des options et des instruments pour améliorer la capacité d'innovation des entreprises (première phase);
- d) Élaboration de modules de formation sur l'exploitation commerciale et la protection des droits de propriété intellectuelle.

*Note:* Le secrétariat répondra aux demandes expresses de gouvernements des États membres pour des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs en fonction des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.

---